

Département «Service tarifaire»

Rapport d'activité 2002

Markus Baumgartner (responsable), Petra Steinmann, Eva Fischer (administration, secrétariat), Prof. Hans Schlegel, Dr Ruth Burgherr, Dr Eduard Eicher (experts médicaux externes)

Même si l'on associe très souvent le Service tarifaire au TARMED, les tâches qui lui sont dévolues sont bien plus nombreuses et variées. Dans les lignes qui suivent, nous donnons un aperçu des travaux accomplis par l'équipe du Service tarifaire durant l'exercice écoulé.

Renseignements tarifaires

Le TARMED a causé bien des préoccupations aux membres de la FMH qui ont été nombreux à poser des questions sur la nouvelle structure tarifaire en général et la nouvelle nomenclature en particulier.

Lorsqu'il fournit des renseignements sur l'application du TARMED, le Service tarifaire est constamment confronté à la question de savoir dans quel sens il doit répondre. D'une part, le TARMED offre de nombreuses possibilités pour facturer des prestations qui ne pouvaient pas l'être jusqu'à présent et, d'autre part, il s'agit de

respecter la neutralité des coûts. Pour les prestations qui posent problème, le Service tarifaire indique également les répercussions des différentes solutions possibles.

Le Service tarifaire donne de plus en plus de renseignements sur les tarifs cantonaux des caisses-maladie. Dans ce domaine, les renseignements ne sont pas simples, car les tarifs LAMal se trouvent sous la souveraineté des sociétés cantonales de médecine.

TARMED

La votation générale sur le TARMED a eu lieu durant l'exercice écoulé. L'approbation du TARMED comprenait également la mise en œuvre du concept RE 2, lequel se subdivise en plusieurs projets partiels. Le Service tarifaire a reçu environ 3000 propositions pour le projet partiel visant la mise à jour du tarif. Ces propositions ont été examinées puis intégrées dans la structure tarifaire remaniée TARMED 1.1r, suivant les possibilités. Les propositions des sociétés de discipline médicale n'ont de loin pas toutes été prises en considération, malheureusement, ce qui a été vivement critiqué. Comme on le sait, le TARMED est un tarif résultant de négociations et les modifications proposées ne peuvent être intégrées qu'avec l'accord des partenaires contractuels.

Afin de faciliter l'application du TARMED, le Service tarifaire a créé un manuel de formation avec des exemples de cas. Près de 6000 médecins l'ont commandé.

Remise de médicaments / Rémunération basée sur les prestations (RBP)

Les sociétés cantonales de médecine ont confié à la FMH le mandat de négocier dans le cadre de la RBP. Le Service tarifaire a dirigé le secrétariat pour les séances internes de la délégation FMH aux négociations et rédigé, en alternance avec santésuisse, les procès-verbaux de chaque négociation avec les assureurs.



(de gauche à droite) Dr Jacques Henri Weidmann (en fonction depuis février 2003), Eva Fischer, Markus Baumgartner, Petra Steinmann

Chirurgie ambulatoire

Les membres de la FMH qui ont une salle d'opération dans leur cabinet médical peuvent demander la reconnaissance de celle-ci au Service tarifaire, en charge du secrétariat de la commission paritaire. Un tarif spécial est appliqué pour les salles d'opération reconnues. La FMH a convenu avec les assureurs LAA que les salles reconnues selon l'ancien tarif le resteraient sous le TARMED et ce, contrairement aux critères cantonaux appliqués dans le domaine LAMal pour les salles d'opération en cabinet médical. Beaucoup de médecins ont demandé à être reconnus dans le domaine de la SUVA en raison du TARMED. L'année dernière, le nombre de salles d'opération en cabinet médical reconnues a fortement augmenté pour passer à 160. En vue du contrôle régulier de la qualité et sur mandat de la commission paritaire, le Service tarifaire demande aux chirurgiens concernés de justifier leur formation continue (certificat). Les nombreux rappels envoyés à cet effet montrent que cette forme de contrôle de la formation continue n'est pas encore acceptée par tous. En complément, un laboratoire d'analyses procède à des contrôles ponctuels de l'hygiène. Les coûts qui en résultent sont répartis entre tous les propriétaires de salles d'opération en cabinet médical reconnues.

Commission paritaire de confiance (CPC) et Commission paritaire d'interprétation (CPI)

La commission paritaire d'interprétation est un organe de médiation pour les factures médicales qui font l'objet de contestations. La FMH est représentée dans cette commission par le Service tarifaire. La CPI a constaté que certains assureurs interprétaient les tarifs de manière très particulière. La facturation à l'aide de positions analogues est mise en question depuis des années. Cette situation conduit à des déductions dans les factures présentées par les médecins, qui ne peuvent ensuite être corrigées que très difficilement

par les représentants de la FMH au sein de la CPI. Ces cas montrent aussi l'importance du problème soulevé quand il n'est plus possible d'appliquer des positions analogues dans les nouveaux tarifs. En lieu et place, il convient d'inclure rapidement de nouvelles prestations dans les tarifs.

Laboratoire d'analyses en cabinet médical / Commission suisse pour l'assurance qualité au laboratoire médical (QUALAB)

La liste fédérale des analyses qui a déjà remplacé dans quelques cantons les tarifs cantonaux d'analyses en cabinet, prévoit impérativement des mesures pour assurer la qualité. Le Service tarifaire contrôle la participation aux enquêtes externes effectuées par des centres agréés. 5% des laboratoires annoncés font l'objet d'un contrôle ponctuel par an. Les laboratoires médicaux contactés par écrit doivent envoyer les certificats de participation et feuilles de résultat au Service tarifaire. L'année dernière, les laboratoires communautaires se sont trouvés dans le collimateur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à la suite de l'émission télévisée «Kassensturz». Lors d'une séance commune avec toutes les parties concernées, les représentants de la FMH ont clairement fait comprendre que la FMH était, conjointement avec les sociétés de discipline médicale, prête à soutenir l'application correcte de la liste des analyses dans les laboratoires médicaux, la condition préalable à cet effet étant toutefois une directive claire de l'OFAS définissant précisément ce qu'est un laboratoire de cabinet de groupe.

Liste des moyens et appareils (LiMA)

La FMH est représentée dans la commission fédérale chargée de la LiMA par le responsable du Service tarifaire, conjointement avec le professeur Verena Briner. La commission a siégé à deux reprises durant l'exercice écoulé.